

Compte rendu de séance

Séance du 1 Avril 2016

L' an 2016 et le 1 Avril à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de
MENARD Joseph Maire

Présents : M. MENARD Joseph, Maire, Mmes : BOIVIN Marie-Odile, BOTTE Danièle, DESMET Claudine, GUERRY Stéphanie, LEFFRAY Virginie, TAUPIN Catherine, MM : BUDOR Christophe, DIOT Hervé, GATEL Denis, LEPRETRE Jean-Claude, PANNETIER Thierry, PELHATE Dominique

Excusés : MARAIS Olivier, VIDAL Morgan

Absents :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 25/03/2016

Date d'affichage : 25/03/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Commune d'Ossé
le : 04/04/2016

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : DIOT Hervé

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Vote du budget de la ZAC de l'Yaigne pour 2016 - 2016-32
Approbation du compte administratif 2015 pour la ZAC de l'Yaigne - 2016-33
Demande d'ouverture de ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole - 2016-34
Présentation de devis pour la réfection de la voirie communale - 2016-35
Présentation de devis pour le débroussaillage et le broyage des chemins communaux - 2016-36
Présentation et vote pour la Charte de la Commune Nouvelle - 2016-37
Avenant n°2 pour l'entreprise SBCEP - pôle enfance-jeunesse - 2016-38

Vote du budget de la ZAC de l'Yaigne pour 2016

réf : 2016-32

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget 2016 pour la ZAC de l'Yaigne.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget 2016 pour la ZAC de l'Yaigne qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement, à la somme de 1 590 009.77 euros
En section d'investissement, à la somme de 1 549 312.08 euros

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation du compte administratif 2015 pour la ZAC de l'Yaigne
réf : 2016-33

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Claude LEPRETRE, premier adjoint, pour la présentation du compte administratif 2015 de la ZAC de l'Yaigne. Celui-ci présente le résultat de clôture suivant :

Un excédent de fonctionnement : 407 843.73 euros

Un déficit d'investissement : 367 156.04 euros

Après avoir voté à main levée, le compte administratif 2015 de la ZAC de l'Yaigne est approuvé par 14 OUI (le Maire ne prenant pas part au vote), par le Conseil Municipal.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 1)

Demande d'ouverture de ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole
réf : 2016-34

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande d'ouverture de ligne de trésorerie a été sollicitée auprès du Crédit Agricole.

Les principales caractéristiques seraient les suivantes :

- Montant : 200 000 euros
- Durée : un an
- Taux Variable : 1,716 % (au 1er avril 2016)
- Frais de dossier : 200 euros
- Commission d'engagement : 0,10 % du montant

Après en avoir délibéré et voté à main levée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de faire la demande d'ouverture de ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole aux conditions mentionnées ci-dessus
- de donner tout pouvoir au Maire pour la signature des documents se référant à cette ouverture de ligne de trésorerie.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Présentation de devis pour la réfection de la voirie communale
réf : 2016-35

Monsieur le Maire passe la parole à M. Jean-Claude Leprêtre pour présenter les devis reçus en mairie dans le cadre du programme 2016 pour la réfection de la voirie communale. Les devis sont les suivants :

- Entreprise SAABE de Domloup : 10 641.40 € HT soit 12 769.68 € TTC
- Entreprise Lemée TP de Saint Sauveur des Landes : 11 475.00 € HT soit 13 770.00 € TTC
- Entreprise Chazé TP de Craon : 10 700.50 € HT soit 12 840.60 € TTC
- Entreprise Pigeon TP de Argentré du Plessis : 7020.00 € HT soit 8424.00 € TTC

Après en avoir délibéré et voté à main levée, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- de retenir l'entreprise Pigeon TP pour un montant de 7020.00 € HT

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Présentation de devis pour le débroussaillage et le broyage des chemins communaux
réf : 2016-36

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-Claude Leprêtre pour présenter les devis reçus en mairie dans le cadre du programme de débroussaillage et broyage des chemins communaux. Les devis sont les suivants :

- Entreprise Giboire de Janzé : 4 560.00 Euros Ht
- Entreprise AS Environnement de Vitré : 4 085 Euros HT
- Entreprise Saffray de Corps Nuds : 3 990.00 Euros HT
- Entreprise Lancelot de Argentré du Plessis : 2 432.00 Euros HT

Après en avoir délibéré et voté à main levée, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- retenir l'entreprise Lancelot pour un devis de 2 432.00 Euros HT soit 2 918.40 Euros TTC

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Présentation et vote pour la Charte de la Commune Nouvelle
réf : 2016-37

Considérant l'exposé du maire relatif aux motifs de la création d'une commune nouvelle composée des communes actuelles de CHATEAUGIRON, OSSÉ et SAINT-AUBIN DU PAVAIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2113-1 et suivants,

Il est proposé au Conseil Municipal :

SUR L'ORGANISATION DE LA COMMUNE NOUVELLE

- De créer une commune nouvelle regroupant les communes de CHATEAUGIRON, OSSÉ et SAINT-AUBIN DU PAVAIL, représentant 9 414 habitants (population totale 2013 en vigueur au 1^{er} janvier 2016), à compter du 1^{er} janvier 2017,
- Que la commune nouvelle porte le nom de « Châteaugiron », avec pour chef-lieu : Hôtel de Ville - Le Château - 35410 Châteaugiron,
- Que le Conseil municipal de la commune nouvelle soit formé, durant la période transitoire jusqu'en 2020, de l'ensemble des Conseillers municipaux actuels des communes historiques (soit 58),
- Que le Conseil municipal de la commune nouvelle soit formé, durant la période transitoire jusqu'en 2020, de l'ensemble des adjoints actuels des communes historiques (soit 15),
- De maintenir les maires des trois communes historiques et les mairies annexes,

SUR LA FISCALITÉ DE LA COMMUNE NOUVELLE

- L'application du taux moyen pondéré au 1^{er} janvier 2017 pour la taxe d'habitation et le foncier bâti sur délibérations concordantes des conseils municipaux des communes concernées.
- L'intégration fiscale progressive du taux sur le foncier non bâti pendant 12 ans sur délibérations concordantes des conseils municipaux des communes concernées.
- L'harmonisation des abattements sur délibérations concordantes des conseils municipaux des communes concernées.
- Le maintien des taux d'imposition jusqu'en 2020.

D'APPROUVER la charte constitutive de la future commune nouvelle, annexée à la présente délibération,

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à saisir le Préfet d'Ille-et-Vilaine, afin d'acter par arrêté la création de la commune nouvelle de Châteaugiron.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'issue du vote qui a donné les résultats suivants :

- *Nombre de votants : 15*
- *Abstention :*
- *Bulletins blancs ou nuls :*
- *Exprimés : 15*
- *Majorité : 15*
- *Nombre de bulletins POUR : 15*
- *Nombre de bulletins CONTRE :*

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Avenant n°2 pour l'entreprise SBCP - pôle enfance-jeunesse
réf : 2016-38**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'un avenant est proposé pour l'entreprise SBCP (lot n°18 -équipement cuisine). Cet avenant n°2 s'explique de la façon suivante :

- fourniture d'un four mixte injection électrique 10 niveaux GN1/1 + remplacement de la machine à laver WINTERHALTER à condenseur par une machine à laver DHIR sans condenseur + suppression du refroidisseur poubelle et du désinsectiseur suite à la suppression du local poubelle extérieur.

- le montant du devis reste inchangé soit 35 081.76 €uros HT

Après en avoir délibéré et voté à main levée, le conseil municipal décide à l'unanimité de

- valider cet avenant n°2 pour l'entreprise SBCP

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu:

Monsieur le Maire fait part au conseillers que Monsieur et Madame PIOC, résidant 13 allée Robert Schuman dans la ZAC de l'Yaigne, souhaiteraient se porter acquéreurs d'une petite parcelle qui jouxte leur propriété. Monsieur le Maire explique que ce délaissé de terrain non constructible appartenant à la commune ne pourra pas être exploité. Il propose que ce terrain soit vendu pour la somme forfaitaire de 6000 €uros. Monsieur le Maire précise également que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de M. et Mme PIOC.

Le conseil municipal valide la proposition de Monsieur le Maire. Un courrier sera adressé à M. et Mme PIOC pour leur soumettre cette proposition.

Séance levée à: 22:00

En mairie, le 25/04/2016
Le Maire
Joseph MENARD

